

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:369249-2011:TEXT:FR:HTML>

**B-Bruxelles: Contrat-cadre de service: assurance responsabilité civile
exploitation des institutions, organes et agences de l'Union européenne
2011/S 228-369249**

Avis d'attribution de marché

Services

Directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Commission européenne, PMO, Office «Gestion et liquidation des droits individuels»
bureau SC 11 6/28
1049 Bruxelles
BELGIQUE
E-mail: hr-contrats-marches@ec.europa.eu

Fax: +32 22991924

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: <http://ec.europa.eu>

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Institution/agence européenne ou organisation internationale

I.3) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: oui

Office «Gestion et liquidation des droits individuels»

rue de la Science 27

1049 Bruxelles

BELGIQUE

Section II: Objet du marché

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au marché

Contrat-cadre de service: assurance responsabilité civile exploitation des institutions, organes et agences de l'Union européenne.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation

Services

Catégorie de services n° 6: Services financiers a) Services d'assurances b) Services bancaires et d'investissement

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services: Bruxelles, Luxembourg, Ispra VA, Strasbourg et le monde entier.

Code NUTS BE

II.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne la mise en place d'un accord-cadre

II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions

La Commission européenne, représentée par le PMO («Pay Master Office» ou «Office de gestion et liquidation des droits individuels»), a été chargée par les institutions, organes et agences de l'Union européenne de conclure un contrat-cadre de service afin de bénéficier d'une police d'assurance couvrant les risques de responsabilité civile exploitation.

Les pouvoirs adjudicateurs associés à la procédure sont les suivants:

les institutions, les directions générales, les services de la Commission:

1. Commission européenne, y compris les Centres communs de recherche (Bruxelles et Geel, Belgique; Luxembourg, Luxembourg; Karlsruhe, Allemagne; Ispra VA, Italie; Petten, Pays-Bas; Séville, Espagne), les délégations, les bureaux de représentations.
2. Conseil de l'Union européenne (Bruxelles, Belgique).
3. Parlement européen (Bruxelles, Belgique; Luxembourg, Luxembourg; Strasbourg, France).
4. Cour des comptes européenne (Luxembourg, Luxembourg).
5. Cour de justice (Luxembourg, Luxembourg).
6. EEAS — European External Action Service/SEAE — Service européen pour l'action extérieure (Bruxelles, Belgique).
7. Comité économique et social européen (Bruxelles, Belgique).
8. Comité des régions (Bruxelles, Belgique).
9. Médiateur européen (Strasbourg, France).
10. CEPD — Contrôleur européen de la protection des données (Bruxelles, Belgique).

Les agences exécutives et les autres organismes communautaires (par ordre alphabétique):

11. ACER — Agency for the Cooperation of Energy regulators — Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (en projet) (Bruxelles, Belgique initialement — Ljubljana, Slovénie).
12. Entreprise commune Artemis (Bruxelles, Belgique)
13. BEREC — Body of European Regulators for Electronic Communications — Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Riga, Lettonie).
14. CdT — Centre de traduction des organes de l'Union européenne (Luxembourg, Luxembourg)
15. Cedefop — Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Thessalonique, Grèce).
16. CFCA — Community Fisheries Control Agency/ACCP — Agence communautaire de contrôle des pêches (Vigo, Espagne).
17. CEPOL — Collège européen de police (Bramshill, Royaume-Uni).
18. Entreprise commune Clean Sky (Bruxelles, Belgique).
19. EACEA — Education, Audiovisual and Culture Executive Agency/AEEAC — Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (Bruxelles, Belgique).
20. EACI — Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (Bruxelles, Belgique).
21. EAHC — Agence exécutive pour la santé des consommateurs (Luxembourg, Luxembourg).
22. EASA — European Safety Aviation Agency/AESA — Agence européenne de la sécurité aérienne (Cologne, Allemagne).
23. EASO — European Asylum Support Office/Bureau européen d'appui en matière d'asile (La Valette, Malte).
24. EBA — European Banking Authority/ABE — Autorité bancaire européenne (Londres, Royaume-Uni).
25. ECDC — European Centre for Disease Prevention and Control — Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (Stockholm, Suède).

26. ECHA — Agence européenne des produits chimiques (Helsinki, Finlande).
27. EDA — European Defence Agency/AED — Agence européenne de la défense (Bruxelles, Belgique).
28. EEA — European Environment Agency/AEE — Agence européenne pour l'environnement (Copenhague, Danemark).
29. EFSA — Autorité européenne de sécurité des aliments (Parme PR, Italie).
30. EIGE — Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (Vilnius, Lituanie).
31. EIOPA — European Insurance and Occupational Pensions Authority/AEAPP — Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (Francfort, Allemagne).
32. EIT — Institut européen d'innovation et de technologie (Bruxelles, Belgique).
33. EMA — Agence européenne des médicaments (Londres, Royaume-Uni).
34. EMSA — Agence européenne pour la sécurité maritime (Lisbonne, Portugal).
35. ENISA — Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (Héraklion, Grèce).
36. ERA — European Railways Agency/AFE — Agence ferroviaire européenne (Valenciennes, France).
37. ERCEA — Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (Bruxelles, Belgique).
38. ESMA — European Securities and Markets Authority/AEMF — Autorité européenne des marchés et valeurs mobilières (Paris, France).
39. ETF — Fondation européenne pour la formation (Turin TO, Italie).
40. EU-OSHA — Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (Bilbao, Espagne).
41. Eurojust — Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne (La Haye, Pays-Bas).
42. Europol — Office européen de police, agence de coopération policière et judiciaire en matière pénale (La Haye, Pays-Bas).
43. F4E — Entreprise commune européenne pour ITER et le développement de l'énergie de fusion (Barcelone, Espagne).
44. FCH — Entreprise commune «Piles à combustibles et hydrogène» (Bruxelles, Belgique).
45. FRA — Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (Vienne, Autriche).
46. Frontex — Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Varsovie, Pologne).
47. GSA — Autorité de surveillance du GNSS européen (Bruxelles, Belgique).
48. IMI — Entreprise commune IMI (Bruxelles, Belgique).
49. OHIM — Office for Harmonisation in the Internal Market/OHMI — Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (Alicante, Espagne).
50. REA — Agence exécutive pour la recherche (Bruxelles, Belgique).
51. SESAR — Entreprise commune SESAR (Bruxelles, Belgique).
52. TEN-T EA — Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport (Bruxelles, Belgique).

La Commission européenne est le contractant principal, responsable de l'ensemble du contrat-cadre, et représente à cet égard tous les pouvoirs adjudicateurs participants.

II.1.5) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

66000000, 66500000, 66516000, 66516400

II.1.6) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

II.2) **Valeur totale finale du ou des marché(s)**

II.2.1) **Valeur totale finale du ou des marché(s)**

Valeur: 122 000 EUR

Hors TVA

Section IV: Procédure

- IV.1) **Type de procédure**
IV.1.1) **Type de procédure**
Restreinte
- IV.2) **Critères d'attribution**
IV.2.1) **Critères d'attribution**
Prix le plus bas
- IV.2.2) **Enchère électronique**
Une enchère électronique a été utilisée: non
- IV.3) **Renseignements d'ordre administratif**
IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur**
PMO8/PR/2011/053.
- IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché**
Avis de marché
Numéro de l'avis au JOUE: [2011/S 121-199557](#) du 28.6.2011

Section V: Attribution du marché

Marché n°: 1

Lot n°: 1 - Intitulé: Contrat-cadre de service: assurance responsabilité civile exploitation des institutions, organes et agences de l'Union européenne

- V.1) **Date d'attribution du marché:**
13.10.2011
- V.2) **Informations sur les offres**
Nombre d'offres reçues: 2
- V.3) **Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué**
Marsh SA
boulevard du Souverain 2
1170 Bruxelles
BELGIQUE
Téléphone: +32 26749119
Adresse internet: <http://www.marsh.com>
Fax: +32 26749922
- V.4) **Informations sur le montant du marché**
Valeur totale finale du marché:
Valeur: 122 000 EUR
Hors TVA
- V.5) **Information sur la sous-traitance**

Section VI: Renseignements complémentaires

- VI.1) **Information sur les fonds de l'Union européenne**
Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non
- VI.2) **Informations complémentaires:**
- VI.3) **Procédures de recours**
VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal de l'Union européenne
rue du Fort Niedergrünwald
2925 Luxembourg
LUXEMBOURG
E-mail: cfi.registry@curia.europa.eu
Téléphone: +352 4303-1
Adresse internet: <http://curia.europa.eu>
Fax: +352 4303-2100

Organe chargé des procédures de médiation

Médiateur européen
1 avenue du Président Robert Schuman
67001 Strasbourg
FRANCE
Téléphone: +33 388172313
Adresse internet: <http://www.ombudsman.europa.eu>
Fax: +33 388179062

VI.3.2) **Introduction des recours**

Précisions concernant les délais d'introduction des recours: dans un délai de 2 mois à compter de la notification au plaignant ou, à défaut, du jour où celui-ci en a eu connaissance.

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.4) **Date d'envoi du présent avis:**

16.11.2011